



# Paye et solde de tout compte apres une demission

Par **Audrey33**, le **06/07/2011** à **11:29**

Bonjour alors voila j'ai demissionner le 21 juin ce qui fait que normalement j'aurais du effectuer mon preavis jusqu'au 21 juillet mais je n'ai effectuer que 4 jours de celui ci car j'ai commencer deja un nouveau travail mais voila mon ancien patron n'a pas apprecier et me dit que je peux attendre 3 mois avant qu'il me paye et qu'il me donne mon solde e tout compte a t'il vraiment le droit ? Ou sinon jusqu'a quand peut t'il me faire attendre pour recevoir ce qu'il me doit c'est a dire salaire du mois de juin et solde de tout compte en sachant qu'il me doit 38 jours de congés payer donc 18 puisque je lui en doit 20 de mon non préavis !!